MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 44/01

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 351'000.- pour la mise en

place de conteneurs enterrés.

Municipale responsable : Mme Elisabeth KNEUBUEHLER

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le 21 décembre 1998, la Municipalité a adopté le préavis No 9/98 relatif à la demande d'un crédit de Fr. 190'000.— pour la mise en place de conteneurs enterrés, préavis qui a été approuvé par votre Conseil en date du 9 mars 1999.

Ce crédit a été demandé pour une première étape dans le cadre de l'opération "Village propre". Les conteneurs actuellement en place (voir plan annexé) donnent pleine satisfaction. En effet, aux endroits desservis par ceux-ci, la propreté est nettement améliorée du fait qu'il n'y a pratiquement plus aucun sac à poubelle qui traîne en bordure de la chaussée, à condition qu'ils soient utilisés correctement.

DESCRIPTION DU PROJET

L'intention de la Municipalité lors de cette prochaine étape est d'équiper la totalité restante du territoire communal en conteneurs enterrés. Cela représente l'acquisition de 30 conteneurs et leur pose. Certains emplacements (voir plan annexé) sont prévus sur des terrains privés et, de ce fait, ont nécessité des négociations. Le Service technique communal a pris contact avec les propriétaires concernés et obtenu les accords écrits pour la pose de ces conteneurs. Ces accords seront inscrits au Registre Foncier, après l'exécution du travail, sous forme de servitudes.

Les avantages du système de collecte des déchets enterrés sont très appréciés par la population et beaucoup de personnes, résidant dans les quartiers qui ne sont pas encore équipés, demandent à avoir un conteneur à proximité de leurs habitations.

Avec l'introduction de ce système, la Municipalité vise à un meilleur triage des déchets. Pour mémoire :

| • | une | tonne | de | papier pour recyclage coûte | Fr. | 15 |
|---|-----|-------|----|-----------------------------|-----|-----|
| • | une | tonne | de | bois coûte | Fr. | 90 |
| • | une | tonne | de | déchets ménagers coûte | Fr. | 188 |

Aux emplacements des conteneurs enterrés, les employés de la voirie n'ont plus besoin de passer des heures, les mardis et vendredis matins pour nettoyer les déchets éparpillés.

Plusieurs communes dans la région s'intéressent à ce système et sont en tractation avec l'entreprise. Etant une commune pilote, Prangins profite de prix fort intéressants pour cette deuxième étape du projet (15 % de rabais sur le prix d'un conteneur).

Les avantages du système de collecte des déchets enterrés sont multiples :

- La propreté des lieux;
- La possibilité de déposer les sacs à ordures n'importe quel jour de la semaine;
- La faible hauteur de remplissage, ce qui permet l'utilisation de ce système même aux enfants;
- Un conteneur enterré remplace cinq à six conteneurs "Ochsner" de 800 l. et libère ainsi les endroits où ceux-ci sont stockés;
- Un conteneur suffit aux besoins de 35 familles, avec une vidange par semaine. Par rapport au système mixte actuel, nous aurons une diminution du coût de ramassage. A court terme, avec une fréquence par semaine au lieu de deux, ainsi que la concurrence entre plusieurs transporteurs, nous espérons une diminution des coûts.

CAPACITE THEORIQUE

La réalisation totale représente 51 conteneurs pour 35 familles, ce qui représente 1'785 familles. Le nombre de familles actuel s'élève à 1'300.

COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, TVA comprise, a été arrêté sur la base de soumissions rentrées en ce qui concerne le génie civil. Pour les conteneurs, le fournisseur nous a soumis un devis :

| | | ============ | | |
|------------------------------------|-------------|--------------|--|--|
| Total | Fr. 351'000 | - | | |
| Divers et imprévus (env. 5%) | Fr. 16'050 | _ | | |
| 30 conteneurs 4'000 l. à Fr. 7'665 | Fr. 229'950 | - | | |
| 30 conteneurs à Fr. 3'500 | Fr. 105'000 | - | | |
| Travaux génie civil | | | | |

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

| vu | le préavis municipal No 44/01 relatif à la demande d'un crédit de Fr. 351'000.— pour la mise en place de conteneurs enterrés, |
|-------------|--|
| lu | le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, |
| attendu que | ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |

DECIDE

| 1/ | d'adopter le préavis municipal No 44/01 concernant une demande de crédit de Fr. 351'000.— pour la mise en place de conteneurs enterrés, |
|----|--|
| 2/ | d'accorder un crédit de Fr. 351'000.— pour la réalisation de ces travaux, |
| 3/ | de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, |
| 4/ | de répartir l'amortissement de Fr. 351'000.— sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Fr. 11'700.—. |

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 avril 2001 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

H.-R. Kappeler

Le secrétaire

A. Badel

Annexe: 1 plan.



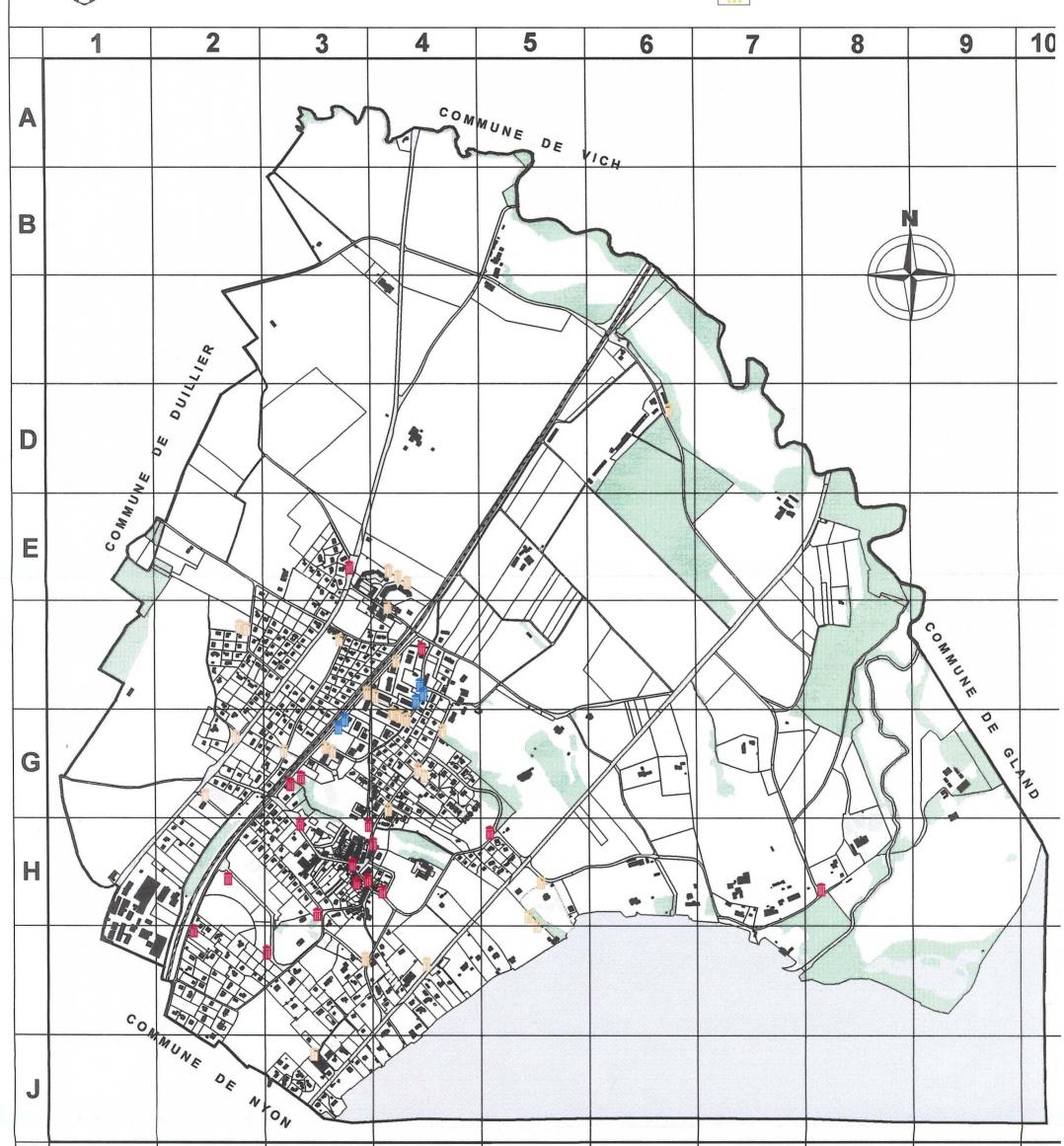
Commune de PRANGINS



Containers existants

Containers projetés





Nyon, le 6 avril 2001



BOVARD & NICKL S.A.

Géomètre - Génie Civil - Systèmes d'Information du Territoire Route de St-Cergue 23 C.P. 584 1260 NYON

Tél. 022/361'17'42 - Fax 022/362'03'70